



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, en mairie provisoire au 8 av. St Marc pendant les travaux de la mairie, sous la Présidence de François RICHARD, Maire.

Présents : Claudine ANDOQUE - Rémi CASTY - Claire CHAOUAT - Éric GALEYRAND - Catherine GARCIA - Sébastien GASPARIINI - Elsa GIOVANNINI - Marjorie MORALES - Michèle OFFRET - François RICHARD - Pascal SALVADO - Xavier SOLER - Fanny TISSEYRE

Procurations : Malik MEKHATRIA à Sébastien GASPARIINI ; Pascal SERRES à Fanny TISSEYRE

Absents non représentés : - néant -

Désignation des secrétaires de séance (art. L2121-15 CGCT) : Catherine GARCIA et Elsa GIOVANNINI

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 15
Nombre de membres présents : 13	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	Date de la convocation : le 8 avril 2026

Délibération n°2026_19 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL 2026

Rapporteur : Xavier SOLER, adjoint délégué aux finances et à l'administration générale

Rappel :

- Délibération du conseil municipal du 4 février 2026 approuvant le CFU 2025 du budget du CCAS,
- Délibération du conseil municipal du 4 février 2026 approuvant la dissolution du CCAS et la reprise de la compétence sociale sur le budget principal,
- Délibération du conseil municipal du 16 décembre 2025 approuvant la clôture du budget annexe « Eau et assainissement » au 31 décembre 2025 pour le transfert de ces compétences à la CCRLCM au 1^{er} janvier 2026,
- Délibération du conseil municipal du 4 février 2026 approuvant le CFU 2025 du budget annexe « Eau et assainissement »,
- Délibération du conseil municipal du 4 février 2026 approuvant le transfert des résultats de clôture du budget annexe « Eau et assainissement » au budget principal de la commune avant transfert vers la CCRLCM
- Délibération du conseil municipal du 15 avril 2026 approuvant le CFU 2025 du budget principal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un résultat de fonctionnement (A) de :	157 564,48 €
Un excédent de fonctionnement antérieur reporté (B) de :	125 613,51 €
Intégration du résultat de fonctionnement du budget annexe « eau et assainissement » (C) :	-12 834,45 €
Intégration du résultat de fonctionnement du budget « CCAS » (D) :	1 951,79 €
Un résultat de clôture 002 (A+B+C+D) de :	272 295,33 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 011-211102678-20260415-D2026_19-DE

Un résultat d'investissement (A) de :	- 36 646,37 €
Un déficit d'investissement antérieur reporté (B) de :	- 87 837,61 €
Solde d'investissement (A+B) :	- 124 483,98 €
Soldes des restes à réaliser :	- 7 318,24 €
Besoin de financement :	- 131 802,22 €

Pour information

Intégration du résultat d'investissement du BA « Eau et assainissement » transféré à la CCRLCM (C) + 50 906,83 €
 Résultat de clôture définitif 001 reporté en 2026 (A+B+C) - 73 577,15 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré :

D É C I D E

D'affecter l'excédent de fonctionnement soit 272 295,33 € de la façon suivante :

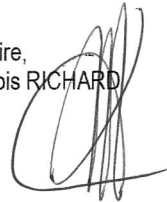
- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 131 802,22 €
- Excédent reporté en fonctionnement R 002 : 140 493,11 €
- Déficit reporté en investissement D 001 : 73 577,15 €

Fait et délibéré en séance le 15 avril 2026.

Les Secrétaires de séance,
 Catherine GARCIA Elsa GIOVANNINI

Le Maire,
 François RICHARD





Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 011-211102678-20260415-D2026_19-DE